

CONFIANCE ET PRUDENCE



Julien Klener, président du Consistoire Central Israélite de Belgique et professeur des Langues sémitiques anciennes et de grammaire comparée des langues afro-asiatiques (soit toutes les langues parlées au nord du Sahara, dans la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient, y compris l'arabe). (Photo: Bethsabée Süssmann)

Par Roland S. Süssmann

En général, lors de nos reportages à travers les communautés juives dans le monde, nous interviewons le président de la communauté de la capitale. Or, en Belgique, cela s'est avéré difficile puisque Bruxelles compte six communautés. Nous avons donc décidé de nous limiter à un entretien avec le président du Consistoire Central Israélite de Belgique, le professeur *JULIEN KLENER*, qui s'est livré pour nous à une analyse lucide et sans illusions de la situation actuelle de la société juive

belge. Mais avant de l'écouter, un bref historique de cet organisme faitier s'impose.

La communauté juive de Belgique a été établie formellement, comme elle fonctionne encore actuellement, en 1832, lorsque, suite à l'initiative de quelques jeunes Juifs d'origine allemande, le Consistoire Central Israélite de Belgique a été officiellement créé. C'était en fait la continuation d'une organisation regroupant déjà les communautés juives depuis 1808 sous les noms successifs de «Consistoire sous l'Empire» (1808-1815) puis de «Synagogue Centrale» (1815-1830). Ces organismes centralisaient diffé-



Le Consistoire Central Israélite de Belgique représente, sur le plan culturel, l'ensemble des communautés juives du pays face aux autorités. M. Benjamin Muller, ministre officiant de renommée internationale et hazan de la communauté Shomrei HaDat d'Anvers, incarne le niveau exceptionnel des offices religieux qui se déroulent en Belgique.

rentes communautés, mais ne constituaient pas une organisation officielle représentant le judaïsme belge. Dans une pétition adressée au Congrès national en janvier 1831, les nouveaux dirigeants communautaires avaient exprimé le sens de leur démarche en se déclarant «citoyens belges professant le culte israélite». Ils avaient demandé que la Constitution consacre l'égalité des Belges devant la loi, la liberté de l'enseignement et surtout l'égalité des cultes. Le jeune État belge naissant, il était très important pour les Juifs de veiller à ce que leur communauté y trouve sa place et surtout qu'elle bénéficie des avantages accordés aux autres cultes reconnus. Le Consistoire est ainsi devenu l'interlocuteur officiel et légal des autorités chargé de représenter et de défendre les intérêts du culte juif, y compris la nomination des ministres du culte, etc. La reconnaissance officielle par l'État belge est intervenue rapidement, le 21 mai 1832.

Aujourd'hui, seize communautés sont affiliées au Consistoire Central: 3 à Anvers, 1 à Arlon, 6 à Bruxelles, 1 à Charleroi, 1 à Gand, 1 à Knock, 1 à Liège, 1 à Ostende et 1 à Waterloo. Le rôle du Consistoire est bien plus étendu que celui initialement prévu par ses fondateurs. Depuis la fin de la Deuxième

Guerre mondiale, ses activités revêtent un aspect culturel, éducatif et d'information auprès des médias. Il s'occupe également de la préservation du patrimoine juif, de l'étude de l'histoire du judaïsme belge, de la conservation de la mémoire de la Shoa, des émissions radiotélévisées se rapportant au judaïsme et à la défense d'Israël. Sur le plan du fonctionnement en tant que tel, en plus de l'Assemblée consistoriale, un Bureau, un Secrétariat ainsi qu'un certain nombre de commissions sont chargés de gérer les différents domaines de la vie consistoriale.

Comment définiriez-vous en quelques mots la particularité de la communauté juive de Belgique par rapport à d'autres communautés en Europe ?

Nous avons deux communautés principales qui, bien que se trouvant à 50 km l'une de l'autre, ont une ambiance juive totalement différente. Celle d'Anvers est beaucoup plus religieuse et orthodoxe que celle de Bruxelles. Toutes les dynasties hassidiques (des Loubavitch au Satmar) et les tendances du judaïsme orthodoxe sont présentes à Anvers, alors que le judaïsme dit libéral en tant que structure n'y est pas représenté. Bruxelles est une communauté juive où l'on trouve aussi un judaïsme religieux, mais c'est avant tout le judaïsme traditionaliste ou à caractère typiquement local qui donne le ton de la vie communautaire. A Bruxelles, certaines personnes définissent leur judaïsme dans ce que j'appellerai la «non religiosité», soit un simple fait culturel. A Anvers, il existe une plus grande concentration professionnelle dans certains secteurs alors qu'à Bruxelles, la communauté juive est plus variée dans ses structures professionnelles. Dans l'ensemble, les Juifs, toutes tendances et sensibilités confondues, représentent une population estimée entre 35'000 et 42'000 personnes. Cette communauté était différente avant la Deuxième Guerre mondiale. On répète souvent que proportionnellement, beaucoup de Juifs belges ont été sauvés, ce qui est vrai, mais le fait est que près de 27'000 ont été assassinés. Né en 1939, j'ai moi-même été un enfant caché. Nous étions à Ostende et lors du premier regroupement, mes parents ont dû partir à Bruxelles où ils se sont cachés, moi dans un endroit, eux dans un autre.

Quels sont les rapports des Juifs avec la société belge ?

Aujourd'hui, en Belgique comme ailleurs en Europe, nous sommes confrontés à une résurgence de l'antisémitisme, de l'antisionisme ou de l'antijudaïsme. Pendant quelques années après la Shoa, il n'était plus de bon ton d'employer certains slogans comme «mort aux Juifs», de s'attaquer à des Juifs reconnaissables ou d'exprimer des poncifs antijuifs mais, depuis quelque temps, ce type d'agressions



Les communautés juives mettent tout en œuvre afin de vivre en bonne entente avec les autres communautés. Voici le Grand Rabbin d'Anvers, Rav David M. Lieberman, en conversation amicale avec l'évêque d'Anvers, Mgr Paul Van Den Berghe.

refait surface. Les instances officielles ont commencé par traiter cela comme un épiphénomène mais peu à peu, en raison de la récurrence de ces faits et gestes, elles ont réalisé que nous étions face à un fait de société en pleine mutation. Il ne faut pas oublier que nous avons assisté à toute une série d'agressions aux cocktails Molotov contre des synagogues et contre des Juifs, qui ont été frappés ou injuriés de manière plus ou moins virulente; notre Grand Rabbin a même été attaqué physiquement dans le métro. Les autorités ont commencé à prendre de plus en plus de mesures, comme la création du Centre pour l'égalité des chances qui enregistre tous les actes antijuifs. De cas en cas, cet organisme dépose aussi les plaintes et actuellement, plusieurs dossiers sont en cours. Je ne parlerai pas des mesures de protections puisqu'au cours des années 1970, lors des grandes fêtes, des policiers se trouvaient déjà à l'intérieur et à l'extérieur des synagogues. A l'époque, tout le monde trouvait cela normal, ce qui bien entendu ne l'était pas du tout. En ce qui concerne les actes d'antisémitisme en Belgique, le Ministre de la Justice nous a fait comprendre que la limite était atteinte et que le temps d'agir était venu. Une cellule de crise a également été créée, prête à agir en cas d'incidents graves. A ce jour, elle n'a jamais été interpellée, et j'espère qu'elle ne le sera jamais. Les différentes communautés ont instauré un numéro spécial des-

tiné à informer immédiatement les instances officielles concernées en cas d'incident antijuif. Ce numéro est bien plus qu'une centrale d'observation ou de comptabilisation des actes antisémites, c'est de là que partent toutes les opérations de réaction. Toute cette situation met la communauté mal-à-l'aise. Certaines personnes me reprochent d'être plus inquiet car, étant issu d'une génération d'avant-guerre, j'aurais quelque part dans mon psychisme des angoisses existentielles inscrites, uniquement parce que je suis juif. J'aurais une réaction trop violente de peur de revivre tout ce que j'ai vécu enfant. Ce qui est certain, c'est qu'il y a une transformation résultant d'un changement des nouvelles questions structurelles qui se sont fait jour dans les sociétés européennes. Sans vouloir généraliser, je crois que cela est dû aux problèmes socio-économiques que connaît l'immigration maghrébine. Ces dernières années, il y a eu un changement de climat à l'intérieur même de la société juive par rapport au monde extérieur, des angoisses resurgissent tout comme un questionnement sur l'avenir, le désir de savoir vers où va la société et ce qu'il est juste de faire. Le seul fait que ces questions se posent soudainement provoque un profond changement d'ambiance. En tant que Juif, et c'est la seule façon de vivre, il faut être doté d'une sorte d'optimisme messianique voulant «qu'en définitive, tout ira bien».



A Anvers comme dans le reste du pays, la police et les communautés juives entretiennent d'excellentes relations.

Pensez-vous que d'une certaine manière, votre communauté se referme sur elle-même ?

Je n'ai pas constaté qu'une tendance générale de ce genre se soit développée. Nos luttes intestines sont toujours bien présentes et actives, comme si rien n'avait changé. Cela dit, ce qui est véritablement palpable, c'est l'ambiance de ce questionnement sur ce que deviendra cette communauté juive et sur la manière dont vont évoluer les démocraties occidentales. Il est clair que lorsqu'il y a brisure sociale et que l'on entend ici des slogans typiques des régimes fondamentalistes, la société doit réagir. La question qui se pose alors est de savoir jusqu'à quel point nous pouvons résister sans porter atteinte à la démocratie. En tant que Juif, je me pose la question de savoir si je peux vivre dans une société qui n'est pas ou plus démocratique. Nous savons par expérience que les systèmes totalitaires n'ont jamais été bons pour les minorités, notamment pour les Juifs. Mais il y a un autre élément qui me dérange. Soudain, je me sens «communitarisé», ce qui signifie en clair que parce qu'il y a des problèmes avec une minorité et par «souci d'équilibre», on va aussi s'adresser à la communauté juive, de la même manière. Je suis très heureux d'être juif et de vivre mon judaïsme à ma façon, mais je ne veux pas que quelqu'un d'autre vienne me rappeler ma judéité à tout bout de champ. J'estime que d'une certaine manière, on me supprime un peu de mon libre arbitre en décidant à ma place quand et où je dois apparaître avec mon étiquette de juif. Je ne souhaite pas, comme je l'ai vécu récemment, que l'on vienne en-

core une fois me poser la question de la double allégeance. Je croyais que cette question avait été réglée à travers le Sanhédrin napoléonien et au XIX^e siècle dans les tonnes de littératures publiées à ce sujet. Mais nous voici à nouveau confrontés à cette interrogation et le seul fait qu'une telle question refasse surface constitue pour moi et pour nous tous un élément d'inquiétude fort déplaisant.

Pensez-vous que dans un avenir prévisible, vous allez assister à un départ progressif des Juifs de la Belgique ?

Je ne sais pas. Toutefois, ce que je constate c'est que les questions que nous nous posons quant à l'avenir et à la direction que prend notre société actuelle, sont également un sujet de réflexion dans la société non-juive. Sans vouloir être nombriliste, je crois que le Juif a des antennes historiques qui lui permettent de capter un certain nombre de choses concernant les changements de société. De plus, il n'est pas exclu qu'il les perçoit avec sa sensibilité et sa mémoire historique un peu plus tôt que les autres. Cette prise de conscience relative aux changements qui s'opèrent a débuté avec la première Intifada, a continué avec la seconde et a connu un coup d'accélérateur avec les événements du 11 septembre 2001.

Comment percevez-vous ce questionnement auprès de la jeunesse ?

Il s'agit d'une interrogation récurrente qui se pose à tous les niveaux de notre société juive et non-juive.

Souvent, j'entends mes étudiants non-juifs dire: «je ne vais pas rester dans ce pays». L'histoire ne se répète pas, mais parfois elle se plagie. Je pense que dans notre société, certains diront rapidement «tout ceci n'est plus pour nous» et partiront. D'autres resteront jusqu'à l'extrême limite ou même au-delà. Je suis tenté de citer une fameuse phrase tout en espérant qu'elle n'a pas droit de mention dans la situation actuelle: «Avant la guerre à Berlin, il y avait les optimistes et les pessimistes. Les pessimistes sont partis aux États-Unis... les optimistes à Auschwitz!». Je terminerai sur une réflexion issue de ma propre expérience. J'ai toujours reproché à mes parents de ne pas avoir pris le dernier bateau d'Ostende à Londres pendant qu'il en était encore temps. Ils m'ont répondu: «Mais nous étions des Juifs belges, nous ne pensions pas que...». Sur cette base, je pense qu'il faut avoir confiance mais que nous devons être prudents, attentifs et surtout capables de prendre la bonne décision au bon moment!

Le «C.C.O.J.B.»

Parallèlement au Consistoire Central Israélite de Belgique, l'organisation faitière des communautés juives reconnues dont il représente avant tout l'aspect religieux, le judaïsme belge est doté d'une autre organisation, «le Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique (C.C.O.J.B.)», qui en fait est le bras politique de la société juive de Belgique. Présidé par l'avocat bruxellois *Me PHILIPPE MARKIEWICZ*, cet organisme regroupe l'ensemble des quarante organisations du judaïsme de Belgique. Les membres du Comité de coordination sont en contact avec les autorités belges lorsqu'un problème survient, surtout en ce qui concerne les questions d'antisémitisme. Les interventions se font alors au niveau fédéral, régional et local. Les membres du Comité ont également une activité interculturelle et entretiennent des relations régulières avec les institutions catholiques et l'exécutif des musulmans, que le Comité espère embrigader dans sa lutte contre les actes antisémites... Le but de ces rapports est avant tout de lutter contre l'antisémitisme en promouvant la tolérance et le respect mutuels. Au cours d'une brève rencontre avec *Me Markiewicz*, celui-ci nous a notamment déclaré: «Nous luttons avant tout contre l'extrême droite, qui constitue un danger contre lequel nous nous devons de réagir car en tant que Juifs, nous savons ce qu'elle représente. L'extrême droite est très dangereuse, elle fait appel à certains mouvements sécuritaires. Or il est bien connu que l'on peut être un excellent citoyen et démocrate tout en souhaitant renforcer la sécurité dans les villes et voir une répression plus importante s'exercer contre la criminalité. Si tout ceci est souhaitable, ce n'est pas une raison pour tomber dans les travers de l'extrême droite. Je suis convaincu qu'une grande partie de l'électorat de l'extrême droite provient de personnes déçues d'une absence de réaction adéquate des autorités par rap-



*Me Philippe Markiewicz, président du C.C.O.J.B.
(Photo: Bethsabée Süßmann)*

port à la violence, qui somme toute n'est pas très importante en Belgique. Il s'agit souvent de gens ne partageant pas les idéaux de l'extrême droite. J'estime que dans l'ensemble, la société belge est respectueuse des traditions et nous souhaitons que les Juifs vivent à l'abri de toute attaque antisémite. A ce jour, les autorités réagissent très positivement contre les agressions qui existent bien, mais la situation n'est pas si dramatique. Cela dit, chaque acte antisémite doit être sévèrement réprimé. Nous avons bien conscience qu'aujourd'hui, les actes d'antisémitisme sont bien plus l'œuvre de jeunes arabo-musulmans que de membres de l'extrême droite».

Quant aux relations avec Israël, il est intéressant de constater l'esprit dans lequel cet organisme fonctionne. Il a été résumé dans une déclaration de *Me Markiewicz* formulée en réponse à une question relative au problème de la double allégeance posée par la Commission du dialogue interculturel établie par le gouvernement belge: «Je suis un citoyen belge et non pas un citoyen israélien. En ma qualité de juif, je souhaite qu'Israël vive en sécurité et en paix. J'ai cependant conscience qu'il ne faut pas nécessairement être juif pour avoir un tel souhait. Le lien affectif avec Israël est cependant clair. Si l'existence d'Israël est en danger, l'homme juif ne sera pas indifférent, cela fait partie de son devoir et ce n'est pas un problème de double allégeance. Le Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique n'est pas une seconde ambassade d'Israël et souhaite que la Belgique et Israël aient les meilleures relations possibles».

Me Philippe Markiewicz, président du C.C.O.J.B. (Photo: Bethsabée Süßmann)

Julien Klener, président du Consistoire Central Israélite de Belgique et professeur des Langues sémitiques anciennes et de grammaire comparée des langues afro-asiatiques (soit toutes les langues parlées au nord du Sahara, dans la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient, y compris l'arabe). (Photo: Bethsabée Süßmann)

Le Consistoire Central Israélite de Belgique représente, sur le plan culturel, l'ensemble des communautés juives du pays face aux autorités. M. Benjamin Muller, ministre officiant de renommée internationale et hazan de la communauté Shomré HaDat d'Anvers, incarne le niveau exceptionnel des offices religieux qui se déroulent en Belgique.

A Anvers comme dans le reste du pays, la police et les communautés juives entretiennent d'excellentes relations.

Les communautés juives mettent tout en œuvre afin de vivre en bonne entente avec les autres communautés. Voici le Grand Rabbin d'Anvers, Rav David M. Lieberman, en conversation amicale avec l'évêque d'Anvers, Mgr Paul Van Den Berghe.